

Annonces Légales

Arrêté préfectoral SG/DCL/BRGE du 26.12.2024

établissant la liste des publications de presse et services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2025 pour la Guadeloupe.

MODIFICATIONS

FC07600

SELARL OFFICE BOLLEE

MAITRES PH.MAZUY,
A.BENOIST, P.BERNARD
NOTAIRES ASSOCIÉS
27 avenue Bollée
72000 LE MANS
Tél. : 02.43.81.51.42
Fax : 02.43.81.50.51

ENVOI EN POSSESSION en l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe en date du 06/01/2025, déposé au rang des minutes de Me MAZUY le 15/07/2025 :

M. Alain Guy SCHITTLY, en son vivant demeurant GRAND BOURG (97112), Lieudit Rabi, né à ALTKIRCH (68130) le 06/01/1956, décédé à GRAND BOURG le 08/01/2025,

A institué un légataire universel.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Philippe MAZUY, notaire associé, 27 avenue Bollée - 72000 LE MANS.

Pour avis.

VENTES

FC07595



SCP MORTON & ASSOCIÉS
Avocats au Barreau
de Guadeloupe, Saint-Martin,
Saint-Barthélemy
30 Rue Delgrès
97110 POINTE-À-PITRE
Tél 0590 82 32 45

Avis de vente aux enchères publiques

En l'audience du JUGE DE L'EXÉCUTION du TRIBUNAL JUDICIAIRE au Nouveau Palais de Justice 16 rue Dugommier 97110 POINTE-À-PITRE aura lieu une adjudication LE JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 10H00

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

À LA DEMANDE :

Monsieur Georges DERID, né le 15 janvier 1968 à POINTE-À-PITRE (97110), de nationalité française, Superviseur Aéroportuaire, domicilié 16 rue paul CEZANNE Clos de Morières 84310 MORIÈRES LES AVIGNON

DESCRIPTION :

Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de POINTE-À-PITRE (97110) dépendant d'une parcelle de terre au lieudit la Ville située à l'angle des rues Sadi Carnot, ruelle Campenon et rue Nozières, cadastrée sous les relations suivantes :

Section-Numéro-Lieudit-Contenance AK - 122- la Ville - 36 RUE DE NOZIERES - 02a 91ca

La parcelle est entièrement bâtie. Cependant, un incendie a détruit l'ensemble des constructions.

Il ne reste qu'un tas de gravats calcinés et des murs en ruine.

En tout état de cause, les constructions sont vouées à la destruction au vu de leur état ainsi que de l'arrêté rendu par le Maire de POINTE A PITRE en date du 17 Décembre 2021 qui enjoint les propriétaires à « effectuer des travaux de démolition de l'immeuble qui représente un risque pour la sécurité et la salubrité pu-

blique».

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire Nouveau Palais de Justice 16 rue Dugommier 97110 POINTE A PITRE, Palais de justice ou au cabinet de la SELAS SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organisée.

La vente aura lieu le JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 sur la mise à prix de :

QUATRE-VINGTS MILLE EUROS (80000€)

Frais en sus.

Fait à POINTE-À-PITRE, le 7 juillet 2025

Signé

La SELAS SERVICES CONSEILS PLAIDOIRES

MORTON & ASSOCIÉS

représentée par

Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20180399/ LRM/KL

FC07594



SCP MORTON & ASSOCIÉS
Avocats au Barreau
de Guadeloupe, Saint-Martin,
Saint-Barthélemy
30 Rue Delgrès
97110 POINTE-À-PITRE
Tél 0590 82 32 45

Avis de vente aux enchères publiques

En l'audience du JUGE DE L'EXÉCUTION du TRIBUNAL JUDICIAIRE au Nouveau Palais de Justice 16 rue Dugommier 97110 POINTE-À-PITRE aura lieu une adjudication sur réitération des enchères LE JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 10H00

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

À LA DEMANDE :

La société dénommée B-SQUARED INVESTMENTS S.A R.L., Société à responsabilité limitée au capital de 102 000,00€ immatriculée au RCS de RCS LUXEMBOURG sous le n° B261266, dont le siège social est 9, RUE JOSEPH JUNCK L-1839 LUXEMBOURG, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domicilié en cette qualité audit siège.

DESCRIPTION :

Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de PETIT BOURG (97170) sur une parcelle cadastrée sous les relations suivantes :

Section-Numéro-Lieudit-Contenance BS - 100 - Vernou l'Espérance - 19a 13ca

Sur laquelle est édifiée une villa sur deux niveaux avec un jardin et une piscine comprenant :

un rez-de-chaussée composé d'une buanderie, une chambre d'amis, un WC indépendant, un garage et la loggia.

L'étage est composé de 4 chambres dont une avec salle de bains attenante et WC, un salon, un séjour, une cuisine, un WC indépendant et une salle de bains.

Et des combles non aménagés.

L'immeuble est occupé.

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire Nouveau Palais de Justice 16 rue Dugommier 97110 POINTE-À-PITRE, Palais de justice ou au cabinet de la SELAS SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par

ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organisée.

La vente aura lieu le JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 sur la mise à prix de :

CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (175 000 €)

Frais en sus.

Fait à POINTE-À-PITRE, le 7 juillet 2025

Signé

La SELAS SERVICES CONSEILS PLAIDOIRES

MORTON & ASSOCIÉS

représentée par

Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20100372-LRM-KL-KL

MARCHÉ PUBLIC

FC07605



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

REGION GUADELOUPE
M. Président du Conseil Régional - Le Président

Av. Paul Lacavé
97100 Basse-Terre
Tél : 05 90 80 40 40

mèl : daja@regionguadeloupe.fr
web : https://www.regionguadeloupe.fr
SIRET 23971001500029

Groupement de commandes : Non
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;

L'avis implique un marché public
Objet : **Achat-acquisition et livraison deux véhicules neufs de type utilitaire au profit du service technique d'interventions mobiles de la Région Guadeloupe**

Référence acheteur : 2025PA0307
Type de marché : Fouritures

Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet

Lieu de livraison : Av. Paul Lacavé
97100 Basse-Terre
Durée : 8 mois.

Description : Acquisition de deux véhicules neufs de type utilitaire (fourgon et camion) à destination du service technique d'interventions mobiles de la Région Guadeloupe. Livraison comprise.

Classification CPV :
Principale : 34144700 - Véhicules utilitaires

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Les variantes sont exigées : Non
Lot N° 1 - 1. Camion benne à double cabine - CPV 34134200

Camion benne à double cabine
Lieu de livraison : La consultation s'exécutera sur le territoire de la Région Guadeloupe

Lot N° 2 - 2. Fourgon véhicule utilitaire léger - CPV 34144700

Véhicule utilitaire léger
Lieu de livraison : La consultation s'exécutera sur le territoire de la Région Guadeloupe

Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.

Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches
Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :
DAJAA
Tél : 05 90 80 40 40

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 22/08/25 à 12h00 heure locale de l'acheteur au plus tard, (soit le 22/08/25 à 18h00 heure de Paris au plus tard.)

Envoi à la publication le : 31/07/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Cette consultation bénéficie du Service DUME.

Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <https://www.eguadeloupe.com>

FC07603



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

REGION GUADELOUPE
M. Président du Conseil Régional - Le Président

Av. Paul Lacavé
97100 Basse-Terre
Tél : 05 90 80 40 40

mèl : daja@regionguadeloupe.fr
web : https://www.regionguadeloupe.fr
SIRET 23971001500029

Groupement de commandes : Non
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;

L'avis implique un marché public
Objet : **Prestations d'hébergement, d'évolution et de maintenance de la plateforme de calcul RTG/DPEG**

Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Av. Paul Lacavé
97100 Basse-Terre
Durée : 17 mois.

Description : Dans le cadre de son Habilitation Energie, la collectivité régionale a élaboré un cadre réglementaire de la thermique du bâtiment adapté et spécifique à la Guadeloupe ; la Réglementation Thermique Guadeloupe (RTG).

Depuis 2020, l'application de ce dispositif réglementaire s'appuie sur une plateforme numérique, accessible uniquement en ligne, qui permet aux professionnels d'opérer les calculs réglementaires en matière de constructions neuves (attestation de conformité nécessaire à l'instruction des Permis de construire), et de bâtiment existants (émissions et délivrance des Diagnostics de Performance Energétique Guadeloupe).

La présente prestation consiste à assurer l'hébergement, le suivi, l'évolution et la maintenance de la plateforme pour une période de 12 mois.

Classification CPV :
Principale : 72416000 - Fournisseurs de services applicatifs

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation

Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Non

Visite obligatoire : Non

Arrêté préfectoral SG/DCL/BRGE du 26.12.2024

établissant la liste des publications de presse et services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2025 pour la Guadeloupe.

Non

Possibilité d'attribution sans négociation: Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

www.eguadeloupe.com

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : **18/08/25 à 12h00 heure locale de l'acheteur au plus tard, (soit le 18/08/25 à 18h00 heure de Paris au plus tard.)**

Envoi à la publication le : 24/07/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <https://www.eguadeloupe.com>

Les PME ultramarines moins rentables

Claudia Ledezert



Photo : Roman Wimmers via Unsplash

Une PME ultramarine est-elle forcément moins rentable qu'une PME hexagonale, en raison de leurs spécificités ? L'INSEE a analysé les écarts de rentabilité financière entre les PME de ces différents territoires. Si nos entreprises consacrent une part plus élevée de leur chiffre d'affaires aux consommations intermédiaires, des écarts résiduels apparaissent en haut de la distribution, notamment en Guyane.

Sur les trois océans, les Outre-mer rassemblent 150.000 entreprises. Les PME de 1 à 250 salariés constituent la majorité du tissu entrepreneurial des territoires ultramarins, à 90%. Dans une analyse publiée mi-juillet, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a comparé la rentabilité financière des PME ultramarines, avec les PME hexagonales. Pour l'institut, il existe d'importants écarts de rentabilité financière marqués notamment par des différences structurelles entre PME de l'Hexagone et PME d'Outre-mer et plus spécifiquement aux Antilles-Guyane.

En effet, le tissu productif diffère entre les DOM et la France Hexagonale.

La taille des PME ultramarines mesurée en 2022 en termes de chiffres d'affaires hors taxes est en moyenne inférieure à celle des PME de même taille en France hexagonale où le chiffre d'affaires est de 1,53 millions d'euros, contre 1,38 millions d'euros en Martinique, 1,36 millions d'euros en Guyane et 1,34 millions d'euros en Guadeloupe. "Ce différentiel reflète en partie les contraintes structurelles auxquelles ces entreprises sont confrontées, comme l'é étroitesse des marchés ou les surcoûts liés à l'éloignement", explique l'INSEE.

Étant donné leur éloignement et la configuration du marché, au-delà de leur taille, les PME ultramarines font moins souvent partie d'un groupe que celles de l'Hexagone. "Leur part atteint 11,6% dans l'Hexagone, contre 7,7% en Martinique, 7,5% à La Réunion, 7,3% en Guyane et 6,5% en Guadeloupe. Cependant, les PME antillaises sont plus souvent des sociétés qu'en France métropolitaine, alors que les PME en Guyane et à La Réunion sont plus souvent des entreprises individuelles", indique l'analyse.

Les PME d'Outre-mer ont également une diversité sectorielle plus restreinte, leur nombre d'activités principales exercées (APE) est plus faible que dans l'Hexagone. Si la France hexagonale compte 602 codes, la Guadeloupe en compte 370, la Martinique 347 et la Guyane 290, "ce qui peut limiter les possibilités de mutualisation des coûts ou d'innovation intersectorielle.

Abonnez-vous
en ligne

www.leprobant.fr

Notre mail :

contact@leprobant.fr

Notre téléphone :

0590 22 24 39